

**ANNEXE V**  
**GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES**  
**PERMIS PAR ZONE**

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

Règlement numéro 262

GROUPE, CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES		ZONES : Agricoles et Agro-forestières							
USAGES PRINCIPAUX		A-1	A-2	A-3			AF-1	AF-2	AF-3
<b>Le Groupe Agricole</b>									
Culture sans élevage	A1	X	X	X			X	X	X
Serres commerciales	A2	X	X				X	X	X
Élevage sauf ceux des classes A4 et A5	A3	X	X				X	X	X
Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4	X							
Chenil	A5	X							
Exploitations forestières	A6	X	X				X	X	X
<b>Le Groupe Commercial</b>									
Vente au détail, biens de consommation	C1.1								
Vente au détail, équipements	C1.2								
Produits de construction, équipements de ferme	C1.3								
Vente de gros, entrepôts	C2.1								
Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2								
Services professionnels	C3.1a								
Services personnels	C3.1b								
Services artisanaux	C3.1c								
Services aux animaux	C3.1d								
Services financiers et administratifs	C3.2								
Services commerciaux	C3.3								
Services véhicules vente – entretien de base	C3.4a								
Services entretien, reconditionnement	C3.4b								
Services récréatifs intensifs	C3.5a								
Services récréatifs extensifs	C3.5b								
Services hôteliers illimités	C3.6a								
Services hôteliers limités	C3.6b	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>				X	X	X
Services bars érotiques	C3.7								
Services funéraires	C3.8			X					
Services éducatifs intérieurs	C3.9								
Restauration	C4								
Vente, dégustation à même la ressource	C5	X <sup>(2)</sup>	X <sup>(2)</sup>				X <sup>(2) (3)</sup>	X <sup>(2) (3)</sup>	X <sup>(2) (3)</sup>
Tout autre commerce	C6								
<b>Le Groupe Industriel</b>									
Industries légères	IN1								
Industries lourdes	IN2								
Centres de recherche ou laboratoires	IN3								
Activités para-industrielles	IN4								
Abattoirs	IN5								
Transformation première agro-alimentaire	IN6								
Transformation première produits forestiers	IN7								
Ateliers de fabrication et de réparation	IN8								
Carrières, sablières ou gravières	IN9	X <sup>(4)</sup>					X	X	X
Transport de marchandises et personnes	IN10								
Toute autre industrie	IN11								
<b>Le Groupe Public</b>									
Public, enseignement, culte, service gouvernemental	P1								
Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2	X		X			X	X	X
Traitement de l'eau et déchets	P3								
<b>Le Groupe Résidentiel</b>									
Habitation unifamiliale isolée	R1	X	X				X	X	X
Habitation unifamiliale jumelée	R1/1								
Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1								
Habitation bifamiliale isolée	R2								
Habitation bifamiliale jumelée	R2/2								
Habitation trifamiliale	R3								
Habitation multifamiliale 4 log.	R4								
Habitation multifamiliale 5 log.	R5								
Habitation multifamiliale 6 à 9 log.	R6-9								
Habitation multifamiliale 10 à 19 log.	R10-19								
Habitation multifamiliale 20 log. et plus	R20+								
Maison mobile	Rmm								
Maison de chambre	Rmc								
Résidence d'hébergement	Rheb								
Chalets, maisons de villégiature	Rch						X	X	X
<b>USAGES SECONDAIRES</b>									
Artisanat	Art.						X	X	X
Professionnel et personnel	Pro						X	X	X
2e logement	2e log								
Maison mobile pour fin agricole	MMA	X					X	X	X
Élevage d'animaux de ferme en milieu urbain							X <sup>(33)</sup>		

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

Règlement numéro 226, Règlement numéro 227, Règlement numéro 262, Règlement numéro 278, Règlement numéro 303, Règlement numéro 333, Règlement numéro 336

GROUPE, CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES		ZONES : Commerciales							
USAGES PRINCIPAUX		C-1	C-2	C-3	C-4	C-5	C-6	C-7	C-8
<b>Le Groupe Agricole</b>									
Culture sans élevage	A1								
Serres commerciales	A2								
Élevage sauf ceux des classes A4 et A5	A3								
Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4								
Chenil	A5								
Exploitations forestières	A6								
<b>Le Groupe Commercial</b>									
Vente au détail, biens de consommation	C1.1	X	X	X	X		X		X
Vente au détail, équipements	C1.2	X	X	X	X			X	X
Produits de construction, équipements de ferme	C1.3	X		X				X	
Vente de gros, entrepôts	C2.1			X <sup>(32)</sup>				X	X
Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2							X	
Services professionnels	C3.1a	X	X	X	X				
Services personnels	C3.1b	X	X	X	X				
Services artisanaux	C3.1c	X	X	X	X				
Services aux animaux	C3.1d	X							
Services financiers et administratifs	C3.2	X	X	X	X				
Services commerciaux	C3.3	X	X	X	X				
Services véhicules vente – entretien de base	C3.4a	X	X	X	X		X <sup>(13)</sup>		
Services entretien, reconditionnement	C3.4b							X	
Services récréatifs intensifs	C3.5a								
Services récréatifs extensifs	C3.5b								
Services hôteliers illimités	C3.6a	X							
Services hôteliers limités	C3.6b								
Services bars érotiques	C3.7								
Services funéraires	C3.8	X	X						
Services éducatifs intérieurs	C3.9	X	X	X					
Restauration	C4		X	X	X		X		
Vente, dégustation à même la ressource	C5				X				
Tout autre commerce	C6								
<b>Le Groupe Industriel</b>									
Industries légères	IN1								
Industries lourdes	IN2								
Centres de recherche ou laboratoires	IN3								
Activités para-industrielles	IN4								
Abattoirs	IN5								
Transformation première agro-alimentaire	IN6								
Transformation première produits forestiers	IN7								
Ateliers de fabrication et de réparation	IN8								
Carrières, sablières ou gravières	IN9								
Transport de marchandises et personnes	IN10								
Toute autre industrie	IN11								
<b>Le Groupe Public</b>									
Public, enseignement, culte, service gouvernemental	P1								X
Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2	X	X	X	X	X	X	X	X
Traitement de l'eau et déchets	P3								
<b>Le Groupe Résidentiel</b>									
Habitation unifamiliale isolée	R1	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>			
Habitation unifamiliale jumelée	R1/1					X <sup>(37)</sup>			
Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1								
Habitation bifamiliale isolée	R2	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>			
Habitation bifamiliale jumelée	R2/2								
Habitation trifamiliale	R3	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>				
Habitation multifamiliale 4 log.	R4	X <sup>(37)</sup>							
Habitation multifamiliale 5 log.	R5	X <sup>(37)</sup>							
Habitation multifamiliale 6 à 9 log.	R6-9	X <sup>(37)</sup>							
Habitation multifamiliale 10 à 19 log.	R10-19	X <sup>(37)</sup>							
Habitation multifamiliale 20 log. et plus	R20+								
Maison mobile	Rmm								
Maison de chambre	Rmc								
Résidence d'hébergement	Rheb	X							
Chalets, maisons de villégiature	Rch								
<b>USAGES SECONDAIRES</b>									
Artisanat	Art.					X			
Professionnel et personnel	Pro					X			
2e logement	2e log								
Maison mobile pour fin agricole	MMA								
Élevage d'animaux de ferme en milieu urbain									

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

Règlement numéro 262

GROUPE, CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES		ZONES : Commerciales patrimoniales							
USAGES PRINCIPAUX		Cpa-1	Cpa-2						
<b>Le Groupe Agricole</b>									
Culture sans élevage	A1								
Serres commerciales	A2								
Élevage sauf ceux des classes A4 et A5	A3								
Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4								
Chenil	A5								
Exploitations forestières	A6								
<b>Le Groupe Commercial</b>									
Vente au détail, biens de consommation	C1.1	X	X						
Vente au détail, équipements	C1.2								
Produits de construction, équipements de ferme	C1.3								
Vente de gros, entrepôts	C2.1								
Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2								
Services professionnels	C3.1a	X	X						
Services personnels	C3.1b	X	X						
Services artisanaux	C3.1c	X	X						
Services aux animaux	C3.1d								
Services financiers et administratifs	C3.2	X	X						
Services commerciaux	C3.3		X						
Services véhicules vente – entretien de base	C3.4a		X						
Services entretien, reconditionnement	C3.4b								
Services récréatifs intensifs	C3.5a								
Services récréatifs extensifs	C3.5b								
Services hôteliers illimités	C3.6a	X							
Services hôteliers limités	C3.6b	X	X						
Services bars érotiques	C3.7								
Services funéraires	C3.8								
Services éducatifs intérieurs	C3.9		X						
Restauration	C4	X	X						
Vente, dégustation à même la ressource	C5								
Tout autre commerce	C6								
<b>Le Groupe Industriel</b>									
Industries légères	IN1								
Industries lourdes	IN2								
Centres de recherche ou laboratoires	IN3								
Activités para-industrielles	IN4								
Abattoirs	IN5								
Transformation première agro-alimentaire	IN6								
Transformation première produits forestiers	IN7								
Ateliers de fabrication et de réparation	IN8								
Carrières, sablières ou gravières	IN9								
Transport de marchandises et personnes	IN10								
Toute autre industrie	IN11								
<b>Le Groupe Public</b>									
Public, enseignement, culte, service gouvernemental	P1								
Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2		X						
Traitement de l'eau et déchets	P3								
<b>Le Groupe Résidentiel</b>									
Habitation unifamiliale isolée	R1		X						
Habitation unifamiliale jumelée	R1/1								
Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1								
Habitation bifamiliale isolée	R2		X						
Habitation bifamiliale jumelée	R2/2								
Habitation trifamiliale	R3		X						
Habitation multifamiliale 4 log.	R4		X						
Habitation multifamiliale 5 log.	R5								
Habitation multifamiliale 6 à 9 log.	R6-9								
Habitation multifamiliale 10 à 19 log.	R10-19								
Habitation multifamiliale 20 log. et plus	R20+								
Maison mobile	Rmm								
Maison de chambre	Rmc	X	X						
Résidence d'hébergement	Rheb	X	X						
Chalets, maisons de villégiature	Rch								
<b>USAGES SECONDAIRES</b>									
Artisanat	Art.								
Professionnel et personnel	Pro								
2e logement	2e log								
Maison mobile pour fin agricole	MMA								
Élevage d'animaux de ferme en milieu urbain									

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

Règlement numéro 123, Règlement numéro 182, Règlement numéro 204, Règlement numéro 214, Règlement numéro 262, Règlement numéro 290,  
Règlement numéro 300, Règlement numéro 333

GROUPE, CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES		ZONES : Commerciales centre-ville						
USAGES PRINCIPAUX		CV-1	CV-2	CV-3	CV-4	CV-5		
<b>Le Groupe Agricole</b>								
Culture sans élevage	A1							
Serres commerciales	A2							
Élevage sauf ceux des classes A4 et A5	A3							
Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4							
Chenil	A5							
Exploitations forestières	A6							
<b>Le Groupe Commercial</b>								
Vente au détail, biens de consommation	C1.1	X	X	X		X		
Vente au détail, équipements	C1.2	X	X	X				
Produits de construction, équipements de ferme	C1.3			X				
Vente de gros, entrepôts	C2.1	X <sup>(33)</sup>	X	X <sup>(24)</sup>				
Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2							
Services professionnels	C3.1a	X	X	X	X	X		
Services personnels	C3.1b	X	X	X	X	X		
Services artisanaux	C3.1c	X	X	X	X			
Services aux animaux	C3.1d			X				
Services financiers et administratifs	C3.2	X	X	X		X		
Services commerciaux	C3.3	X	X	X	X	X		
Services véhicules vente – entretien de base	C3.4a			X <sup>(14)</sup>				
Services entretien, reconditionnement	C3.4b							
Services récréatifs intensifs	C3.5a		X	X				
Services récréatifs extensifs	C3.5b							
Services hôteliers illimités	C3.6a			X				
Services hôteliers limités	C3.6b				X			
Services bars érotiques	C3.7							
Services funéraires	C3.8	X						
Services éducatifs intérieurs	C3.9	X	X	X	X			
Restauration	C4	X	X	X		X		
Vente, dégustation à même la ressource	C5							
Tout autre commerce	C6	X <sup>(18)</sup>						
<b>Le Groupe Industriel</b>								
Industries légères	IN1							
Industries lourdes	IN2							
Centres de recherche ou laboratoires	IN3							
Activités para-industrielles	IN4							
Abattoirs	IN5							
Transformation première agro-alimentaire	IN6							
Transformation première produits forestiers	IN7							
Ateliers de fabrication et de réparation	IN8							
Carrières, sablières ou gravières	IN9							
Transport de marchandises et personnes	IN10							
Toute autre industrie	IN11							
<b>Le Groupe Public</b>								
Public, enseignement, culte, service gouvernemental	P1							
Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2	X	X	X	X	X		
Traitement de l'eau et déchets	P3							
<b>Le Groupe Résidentiel</b>								
Habitation unifamiliale isolée	R1	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(27) (37)</sup>	X <sup>(37)</sup>			
Habitation unifamiliale jumelée	R1/1							
Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1							
Habitation bifamiliale isolée	R2	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(27) (37)</sup>	X <sup>(37)</sup>			
Habitation bifamiliale jumelée	R2/2							
Habitation trifamiliale	R3	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(27) (37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>		
Habitation multifamiliale 4 log.	R4	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(27) (37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>		
Habitation multifamiliale 5 log.	R5	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(27) (37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>		
Habitation multifamiliale 6 à 9 log.	R6-9	X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>		
Habitation multifamiliale 10 à 19 log.	R10-19				X <sup>(19) (37)</sup>	X <sup>(37)</sup>		
Habitation multifamiliale 20 log. et plus	R20+							
Maison mobile	Rmm							
Maison de chambre	Rmc							
Résidence d'hébergement	Rheb							
Chalets, maisons de villégiature	Rch							
<b>USAGES SECONDAIRES</b>								
Artisanat	Art.							
Professionnel et personnel	Pro							
2e logement	2e log							
Maison mobile pour fin agricole	MMA							
Élevage d'animaux de ferme en milieu urbain								

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

Règlement numéro 262

GROUPE, CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES		ZONES : Industrielles						
USAGES PRINCIPAUX		I-1	I-2	I-3	I-4	I-5	I-6	I-7
<b>Le Groupe Agricole</b>								
Culture sans élevage	A1							
Serres commerciales	A2							
Élevage sauf ceux des classes A4 et A5	A3							
Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4							
Chenil	A5							
Exploitations forestières	A6							
<b>Le Groupe Commercial</b>								
Vente au détail, biens de consommation	C1.1						X	
Vente au détail, équipements	C1.2						X	
Produits de construction, équipements de ferme	C1.3		X	X	X		X	
Vente de gros, entrepôts	C2.1		X	X	X		X	
Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2		X	X				
Services professionnels	C3.1a	X	X	X	X	X	X	X
Services personnels	C3.1b							
Services artisanaux	C3.1c							
Services aux animaux	C3.1d							
Services financiers et administratifs	C3.2							
Services commerciaux	C3.3		X	X	X			
Services véhicules vente – entretien de base	C3.4a							
Services entretien, reconditionnement	C3.4b							
Services récréatifs intensifs	C3.5a							
Services récréatifs extensifs	C3.5b							
Services hôteliers illimités	C3.6a							
Services hôteliers limités	C3.6b							
Services bars érotiques <sup>5</sup>	C3.7							
Services funéraires	C3.8							
Services éducatifs intérieurs	C3.9							
Restauration	C4							
Vente, dégustation à même la ressource	C5							
Tout autre commerce	C6	X						
<b>Le Groupe Industriel</b>								
Industries légères	IN1	X	X	X	X		X	X
Industries lourdes	IN2	X	X	X	X			
Centres de recherche ou laboratoires	IN3	X	X	X	X		X	X
Activités para-industrielles	IN4	X	X	X	X			
Abattoirs	IN5	X	X					
Transformation première agro-alimentaire	IN6	X	X	X	X		X	
Transformation première produits forestiers	IN7	X	X	X	X			
Ateliers de fabrication et de réparation	IN8	X	X	X	X		X	X
Carrières, sablières ou gravières	IN9							
Transport de marchandises et personnes	IN10	X	X	X	X	X <sup>(15)</sup>		
Toute autre industrie	IN11	X <sup>(25)</sup>	X <sup>(25)</sup>	X <sup>(25)</sup>	X <sup>(25)</sup>			
<b>Le Groupe Public</b>								
Public, enseignement, culte, service gouvernemental	P1							
Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2	X	X	X	X	X	X	X
Traitement de l'eau et déchets	P3		X <sup>(8)</sup>	X <sup>(8)</sup>	X <sup>(8)</sup>			
<b>Le Groupe Résidentiel</b>								
Habitation unifamiliale isolée	R1							
Habitation unifamiliale jumelée	R1/1							
Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1							
Habitation bifamiliale isolée	R2							
Habitation bifamiliale jumelée	R2/2							
Habitation trifamiliale	R3							
Habitation multifamiliale 4 log.	R4							
Habitation multifamiliale 5 log.	R5							
Habitation multifamiliale 6 à 9 log.	R6-9							
Habitation multifamiliale 10 à 19 log.	R10-19							
Habitation multifamiliale 20 log. et plus	R20+							
Maison mobile	Rmm							
Maison de chambre	Rmc							
Résidence d'hébergement	Rheb							
Chalets, maisons de villégiature	Rch							
<b>USAGES SECONDAIRES</b>								
Artisanat	Art.							
Professionnel et personnel	Pro							
2e logement	2e log							
Maison mobile pour fin agricole	MMA							
Élevage d'animaux de ferme en milieu urbain								

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

Règlement numéro 262, Règlement numéro 278, Règlement numéro 333

GROUPES, CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES		ZONES : Publiques institutionnelles et publiques patrimoniales							
USAGES PRINCIPAUX		P-1	P-2	P-3	P-4	P-5	P-6	Ppa-1	Ppa-2
<b>Le Groupe Agricole</b>									
Culture sans élevage	A1								
Serres commerciales	A2								
Élevage sauf ceux des classes A4 et A5	A3								
Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4								
Chenil	A5								
Exploitations forestières	A6								
<b>Le Groupe Commercial</b>									
Vente au détail, biens de consommation	C1.1								
Vente au détail, équipements	C1.2								
Produits de construction, équipements de ferme	C1.3								
Vente de gros, entrepôts	C2.1								
Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2								
Services professionnels	C3.1a			X					
Services personnels	C3.1b								
Services artisanaux	C3.1c								
Services aux animaux	C3.1d								
Services financiers et administratifs	C3.2								
Services commerciaux	C3.3								
Services véhicules vente – entretien de base	C3.4a								
Services entretien, reconditionnement	C3.4b								
Services récréatifs intensifs	C3.5a			X					
Services récréatifs extensifs	C3.5b								
Services hôteliers illimités	C3.6a							X <sup>(16)</sup>	
Services hôteliers limités	C3.6b						X <sup>(35)</sup>		
Services bars érotiques	C3.7								
Services funéraires	C3.8	X							X
Services éducatifs intérieurs	C3.9								
Restauration	C4						X <sup>(34)</sup>		
Vente, dégustation à même la ressource	C5								
Tout autre commerce	C6								
<b>Le Groupe Industriel</b>									
Industries légères	IN1								
Industries lourdes	IN2								
Centres de recherche ou laboratoires	IN3								
Activités para-industrielles	IN4								
Abattoirs	IN5								
Transformation première agro-alimentaire	IN6								
Transformation première produits forestiers	IN7								
Ateliers de fabrication et de réparation	IN8								
Carrières, sablières ou gravières	IN9								
Transport de marchandises et personnes	IN10								
Toute autre industrie	IN11								
<b>Le Groupe Public</b>									
Public, enseignement, culte, service gouvernemental	P1		X	X	X	X	X	X	X
Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2	X	X	X	X	X	X	X	X
Traitement de l'eau et déchets	P3								
<b>Le Groupe Résidentiel</b>									
Habitation unifamiliale isolée	R1								
Habitation unifamiliale jumelée	R1/1								
Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1								
Habitation bifamiliale isolée	R2								
Habitation bifamiliale jumelée	R2/2								
Habitation trifamiliale	R3								
Habitation multifamiliale 4 log.	R4			X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>		
Habitation multifamiliale 5 log.	R5			X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>		
Habitation multifamiliale 6 à 9 log.	R6-9			X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>		
Habitation multifamiliale 10 à 19 log.	R10-19			X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>		
Habitation multifamiliale 20 log. et plus	R20+			X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>		
Maison mobile	Rmm								
Maison de chambre	Rmc	X	X	X				X	
Résidence d'hébergement	Rheb	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>				X <sup>(37)</sup>	
Chalets, maisons de villégiature	Rch								
Résidence privée pour personnes autonomes avec services	RPPA						X <sup>(37)</sup>		
<b>USAGES SECONDAIRES</b>									
Artisanat	Art.								
Professionnel et personnel	Pro								
2e logement	2e log								
Maison mobile pour fin agricole	MMa								
Élevage d'animaux de ferme en milieu urbain									

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

Règlement numéro 262, Règlement numéro 333

GROUPE, CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES		ZONES : Récréatives et récréo-forestières							
USAGES PRINCIPAUX		REC-1	REC-2	REC-3	REC-4	REC-5		RF-1	RF-2
<b>Le Groupe Agricole</b>									
Culture sans élevage	A1								
Serres commerciales	A2								
Élevage sauf ceux des classes A4 et A5	A3								
Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4								
Chenil	A5								
Exploitations forestières	A6								X
<b>Le Groupe Commercial</b>									
Vente au détail, biens de consommation	C1.1								
Vente au détail, équipements	C1.2								
Produits de construction, équipements de ferme	C1.3								
Vente de gros, entrepôts	C2.1								
Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2								
Services professionnels	C3.1a								
Services personnels	C3.1b								
Services artisanaux	C3.1c								
Services aux animaux	C3.1d								
Services financiers et administratifs	C3.2								
Services commerciaux	C3.3								
Services véhicules vente – entretien de base	C3.4a								
Services entretien, reconditionnement	C3.4b								
Services récréatifs intensifs	C3.5a	X		X <sup>(5)</sup>	X <sup>(7)</sup>				
Services récréatifs extensifs	C3.5b	X		X <sup>(6)</sup>		X			
Services hôteliers illimités	C3.6a				X <sup>(17)</sup>	X			
Services hôteliers limités	C3.6b						X	X	
Services bars érotiques	C3.7								
Services funéraires	C3.8								
Services éducatifs intérieurs	C3.9								
Restauration	C4								
Vente, dégustation à même la ressource	C5								
Tout autre commerce	C6								
<b>Le Groupe Industriel</b>									
Industries légères	IN1								
Industries lourdes	IN2								
Centres de recherche ou laboratoires	IN3								
Activités para-industrielles	IN4								
Abattoirs	IN5								
Transformation première agro-alimentaire	IN6								
Transformation première produits forestiers	IN7								
Ateliers de fabrication et de réparation	IN8								
Carrières, sablières ou gravières	IN9								X
Transport de marchandises et personnes	IN10								
Toute autre industrie	IN11								
<b>Le Groupe Public</b>									
Public, enseignement, culte, service gouvernemental	P1								
Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2	X	X	X	X	X		X	X
Traitement de l'eau et déchets	P3								
<b>Le Groupe Résidentiel</b>									
Habitation unifamiliale isolée	R1							X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
Habitation unifamiliale jumelée	R1/1							X	
Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1								
Habitation bifamiliale isolée	R2							X <sup>(37)</sup>	
Habitation bifamiliale jumelée	R2/2								
Habitation trifamiliale	R3								
Habitation multifamiliale 4 log.	R4								
Habitation multifamiliale 5 log.	R5								
Habitation multifamiliale 6 à 9 log.	R6-9								
Habitation multifamiliale 10 à 19 log.	R10-19								
Habitation multifamiliale 20 log. et plus	R20+								
Maison mobile	Rmm								
Maison de chambre	Rmc								
Résidence d'hébergement	Rheb								
Chalets, maisons de villégiature	Rch	X <sup>(38)</sup>	X <sup>(38)</sup>	X <sup>(38)</sup>	X <sup>(38)</sup>	X <sup>(38)</sup>		X <sup>(37) (38)</sup>	X <sup>(37) (38)</sup>
<b>USAGES SECONDAIRES</b>									
Artisanat	Art.							X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
Professionnel et personnel	Pro							X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
2e logement	2e log								
Maison mobile pour fin agricole	MMA								
Élevage d'animaux de ferme en milieu urbain								X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

Règlement numéro 147, Règlement numéro 187, Règlement numéro 262, Règlement numéro 333

GROUPE, CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES		ZONES : Résidentielles							
USAGES PRINCIPAUX		R-1	R-2	R-3	R-4	R-5	R-6	R-7	R-8
<b>Le Groupe Agricole</b>									
Culture sans élevage	A1								
Serres commerciales	A2								
Élevage sauf ceux des classes A4 et A5	A3								
Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4								
Chenil	A5								
Exploitations forestières	A6								
<b>Le Groupe Commercial</b>									
Vente au détail, biens de consommation	C1.1								
Vente au détail, équipements	C1.2								
Produits de construction, équipements de ferme	C1.3								
Vente de gros, entrepôts	C2.1								
Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2								
Services professionnels	C3.1a								
Services personnels	C3.1b				X				
Services artisanaux	C3.1c								
Services aux animaux	C3.1d								
Services financiers et administratifs	C3.2								
Services commerciaux	C3.3								
Services véhicules vente – entretien de base	C3.4a								
Services entretien, reconditionnement	C3.4b								
Services récréatifs intensifs	C3.5a								
Services récréatifs extensifs	C3.5b								
Services hôteliers illimités	C3.6a								
Services hôteliers limités	C3.6b								
Services bars érotiques	C3.7								
Services funéraires	C3.8								
Services éducatifs intérieurs	C3.9								
Restauration	C4								
Vente, dégustation à même la ressource	C5								
Tout autre commerce	C6								
<b>Le Groupe Industriel</b>									
Industries légères	IN1								
Industries lourdes	IN2								
Centres de recherche ou laboratoires	IN3								
Activités para-industrielles	IN4								
Abattoirs	IN5								
Transformation première agro-alimentaire	IN6								
Transformation première produits forestiers	IN7								
Ateliers de fabrication et de réparation	IN8								
Carrières, sablières ou gravières	IN9								
Transport de marchandises et personnes	IN10								
Toute autre industrie	IN11								
<b>Le Groupe Public</b>									
Public, enseignement, culte, service gouvernemental	P1								
Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2	X	X	X	X	X	X	X	X
Traitement de l'eau et déchets	P3								
<b>Le Groupe Résidentiel</b>									
Habitation unifamiliale isolée	R1	X <sup>(37)</sup> (39)	X <sup>(37)</sup> (39)	X <sup>(37)</sup> (39)	X <sup>(37)</sup> (39)	X <sup>(37)</sup> (39)	X <sup>(37)</sup> (39)	X <sup>(37)</sup> (39)	X <sup>(37)</sup> (39)
Habitation unifamiliale jumelée	R1/1	X	X		X	X		X	X
Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1							X	
Habitation bifamiliale isolée	R2	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(37)</sup>		X <sup>(37)</sup>
Habitation bifamiliale jumelée	R2/2	X							X
Habitation trifamiliale	R3	X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>				X <sup>(37)</sup>
Habitation multifamiliale 4 log.	R4	X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>				X <sup>(37)</sup>
Habitation multifamiliale 5 log.	R5				X <sup>(37)</sup>				X <sup>(37)</sup>
Habitation multifamiliale 6 à 9 log.	R6-9								X <sup>(37)</sup>
Habitation multifamiliale 10 à 19 log.	R10-19								
Habitation multifamiliale 20 log. et plus	R20+								
Maison mobile	Rmm								
Maison de chambre	Rmc								
Résidence d'hébergement	Rheb								
Chalets, maisons de villégiature	Rch								

USAGES SECONDAIRES									
Artisanat	Art.	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
Professionnel et personnel	Pro	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
2e logement	2e log	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
Maison mobile pour fin agricole	MMA								
Élevage d'animaux de ferme en milieu urbain		X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

Règlement numéro 227, Règlement numéro 262, Règlement numéro 333

GROUPE, CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES		ZONES : Résidentielles							
USAGES PRINCIPAUX		R-9	R-10	R-11	R-12	R-13	R-14	R-15	R-16
<b>Le Groupe Agricole</b>									
Culture sans élevage	A1								
Serres commerciales	A2								
Élevage sauf ceux des classes A4 et A5	A3								
Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4								
Chenil	A5								
Exploitations forestières	A6								
<b>Le Groupe Commercial</b>									
Vente au détail, biens de consommation	C1.1								
Vente au détail, équipements	C1.2								
Produits de construction, équipements de ferme	C1.3								
Vente de gros, entrepôts	C2.1						X <sup>(30)</sup>		
Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2								
Services professionnels	C3.1a								
Services personnels	C3.1b								
Services artisanaux	C3.1c								
Services aux animaux	C3.1d								
Services financiers et administratifs	C3.2								
Services commerciaux	C3.3								
Services véhicules vente – entretien de base	C3.4a								
Services entretien, reconditionnement	C3.4b								
Services récréatifs intensifs	C3.5a								
Services récréatifs extensifs	C3.5b								
Services hôteliers illimités	C3.6a								
Services hôteliers limités	C3.6b								
Services bars érotiques	C3.7								
Services funéraires	C3.8								
Services éducatifs intérieurs	C3.9								
Restauration	C4								
Vente, dégustation à même la ressource	C5								
Tout autre commerce	C6								
<b>Le Groupe Industriel</b>									
Industries légères	IN1								
Industries lourdes	IN2								
Centres de recherche ou laboratoires	IN3								
Activités para-industrielles	IN4								
Abattoirs	IN5								
Transformation première agro-alimentaire	IN6								
Transformation première produits forestiers	IN7								
Ateliers de fabrication et de réparation	IN8								
Carrières, sablières ou gravières	IN9								
Transport de marchandises et personnes	IN10								
Toute autre industrie	IN11								
<b>Le Groupe Public</b>									
Public, enseignement, culte, service gouvernemental	P1								
Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2	X	X	X	X	X	X	X	X
Traitement de l'eau et déchets	P3								
<b>Le Groupe Résidentiel</b>									
Habitation unifamiliale isolée	R1	X <sup>(37) (39)</sup>		X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>
Habitation unifamiliale jumelée	R1/1			X	X		X	X	
Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1						X		
Habitation bifamiliale isolée	R2					X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	
Habitation bifamiliale jumelée	R2/2						X		
Habitation trifamiliale	R3		X <sup>(37)</sup>				X <sup>(37)</sup>		
Habitation multifamiliale 4 log.	R4		X <sup>(37)</sup>				X <sup>(37)</sup>		
Habitation multifamiliale 5 log.	R5		X <sup>(37)</sup>				X <sup>(37)</sup>		
Habitation multifamiliale 6 à 9 log.	R6-9		X <sup>(37)</sup>				X <sup>(37)</sup>		
Habitation multifamiliale 10 à 19 log.	R10-19						X <sup>(37)</sup>		
Habitation multifamiliale 20 log. et plus	R20+								
Maison mobile	Rmm								
Maison de chambre	Rmc					X			
Résidence d'hébergement	Rheb					X <sup>(37)</sup>			
Chalets, maisons de villégiature	Rch								

USAGES SECONDAIRES									
Artisanat	Art.	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
Professionnel et personnel	Pro	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
2e logement	2e log	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
Maison mobile pour fin agricole	MMA								
Élevage d'animaux de ferme en milieu urbain		X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

Règlement numéro 262, Règlement numéro 333

GROUPE, CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES		ZONES : Résidentielles							
USAGES PRINCIPAUX		R-17	R-18	R-19	R-20	R-21	R-22	R-23	R-24
<b>Le Groupe Agricole</b>									
Culture sans élevage	A1								
Serres commerciales	A2								
Élevage sauf ceux des classes A4 et A5	A3								
Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4								
Chenil	A5								
Exploitations forestières	A6								
<b>Le Groupe Commercial</b>									
Vente au détail, biens de consommation	C1.1								
Vente au détail, équipements	C1.2								
Produits de construction, équipements de ferme	C1.3								
Vente de gros, entrepôts	C2.1								
Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2								
Services professionnels	C3.1a								
Services personnels	C3.1b								
Services artisanaux	C3.1c								
Services aux animaux	C3.1d								
Services financiers et administratifs	C3.2								
Services commerciaux	C3.3								
Services véhicules vente – entretien de base	C3.4a								
Services entretien, reconditionnement	C3.4b								
Services récréatifs intensifs	C3.5a								
Services récréatifs extensifs	C3.5b								
Services hôteliers illimités	C3.6a								
Services hôteliers limités	C3.6b								
Services bars érotiques	C3.7								
Services funéraires	C3.8								
Services éducatifs intérieurs	C3.9								
Restauration	C4								
Vente, dégustation à même la ressource	C5								
Tout autre commerce	C6								
<b>Le Groupe Industriel</b>									
Industries légères	IN1								
Industries lourdes	IN2								
Centres de recherche ou laboratoires	IN3								
Activités para-industrielles	IN4								
Abattoirs	IN5								
Transformation première agro-alimentaire	IN6								
Transformation première produits forestiers	IN7								
Ateliers de fabrication et de réparation	IN8								
Carrières, sablières ou gravières	IN9								
Transport de marchandises et personnes	IN10								
Toute autre industrie	IN11								
<b>Le Groupe Public</b>									
Public, enseignement, culte, service gouvernemental	P1								
Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2	X	X	X	X	X	X	X	X
Traitement de l'eau et déchets	P3								
<b>Le Groupe Résidentiel</b>									
Habitation unifamiliale isolée	R1	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>		X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>
Habitation unifamiliale jumelée	R1/1				X			X	X
Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1/1				X				
Habitation bifamiliale isolée	R2	X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
Habitation bifamiliale jumelée	R2/2				X			X	
Habitation trifamiliale	R3	X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>	
Habitation multifamiliale 4 log.	R4	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>	
Habitation multifamiliale 5 log.	R5	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(37)</sup>					
Habitation multifamiliale 6 à 9 log.	R6-9	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>					
Habitation multifamiliale 10 à 19 log.	R10-19	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>					
Habitation multifamiliale 20 log. et plus	R20+								
Maison mobile	Rmm								
Maison de chambre	Rmc								
Résidence d'hébergement	Rheb								
Chalets, maisons de villégiature	Rch							X <sup>(37)</sup>	

USAGES SECONDAIRES									
Artisanat	Art.		X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
Professionnel et personnel	Pro		X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
2e logement	2e log	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
Maison mobile pour fin agricole	MMA								
Élevage d'animaux de ferme en milieu urbain		X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

Règlement numéro 123, Règlement numéro 125, Règlement numéro 163, Règlement numéro 262, Règlement numéro 280, Règlement numéro 333

GROUPE, CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES		ZONES : Résidentielles								
USAGES PRINCIPAUX		R-25	R-26	R-27	R-28	R-29	R-30	R-31	R-32	R-33
<b>Le Groupe Agricole</b>										
Culture sans élevage	A1									
Serres commerciales	A2									
Élevage sauf ceux des classes A4 et A5	A3									
Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4									
Chenil	A5									
Exploitations forestières	A6									
<b>Le Groupe Commercial</b>										
Vente au détail, biens de consommation	C1.1									
Vente au détail, équipements	C1.2									
Produits de construction, équipements de ferme	C1.3									
Vente de gros, entrepôts	C2.1									
Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2									
Services professionnels	C3.1a									X
Services personnels	C3.1b									
Services artisanaux	C3.1c									
Services aux animaux	C3.1d									
Services financiers et administratifs	C3.2									
Services commerciaux	C3.3									
Services véhicules vente – entretien de base	C3.4a									
Services entretien, reconditionnement	C3.4b									
Services récréatifs intensifs	C3.5a									
Services récréatifs extensifs	C3.5b									
Services hôteliers illimités	C3.6a									
Services hôteliers limités	C3.6b									
Services bars érotiques	C3.7									
Services funéraires	C3.8									
Services éducatifs intérieurs	C3.9									
Restauration	C4									
Vente, dégustation à même la ressource	C5									
Tout autre commerce	C6									
<b>Le Groupe Industriel</b>										
Industries légères	IN1									
Industries lourdes	IN2									
Centres de recherche ou laboratoires	IN3									
Activités para-industrielles	IN4									
Abattoirs	IN5									
Transformation première agro-alimentaire	IN6									
Transformation première produits forestiers	IN7									
Ateliers de fabrication et de réparation	IN8									
Carrières, sablières ou gravières	IN9									
Transport de marchandises et personnes	IN10									
Toute autre industrie	IN11									
<b>Le Groupe Public</b>										
Public, enseignement, culte, service gouvernemental	P1									
Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2	X	X	X	X	X	X	X		X
Traitement de l'eau et déchets	P3									
<b>Le Groupe Résidentiel</b>										
Habitation unifamiliale isolée	R1	X <sup>(37)</sup> (39)	X <sup>(37)</sup> (39)		X <sup>(37)</sup> (39)	X <sup>(37)</sup> (39)	X <sup>(37)</sup> (39)	X <sup>(37)</sup> (39)	X <sup>(37)</sup> (39)	X <sup>(37)</sup> (39)
Habitation unifamiliale jumelée	R1/1									X
Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1/1			X						X
Habitation bifamiliale isolée	R2	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>				X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>
Habitation bifamiliale jumelée	R2/2			X			X			X
Habitation trifamiliale	R3	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>
Habitation multifamiliale 4 log.	R4			X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>
Habitation multifamiliale 5 log.	R5			X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>
Habitation multifamiliale 6 à 9 log.	R6-9			X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>
Habitation multifamiliale 10 à 19 log.	R10-19						X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>
Habitation multifamiliale 20 log. et plus	R20+						X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>
Maison mobile	Rmm									
Maison de chambre	Rmc						X			
Résidence d'hébergement	Rheb						X <sup>(37)</sup>			
Chalets, maisons de villégiature	Rch									
<b>USAGES SECONDAIRES</b>										
Artisanat	Art.	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(37)</sup>
Professionnel et personnel	Pro	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
2e logement	2e log	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
Maison mobile pour fin agricole	MMA									
Élevage d'animaux de ferme en milieu urbain		X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

Règlement numéro 262, Règlement numéro 333

GROUPE, CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES		ZONES : Résidentielles différées						
USAGES PRINCIPAUX		Rd-1	Rd-2	Rd-3	Rd-4	Rd-5	Rd-6	Rd-7
<b>Le Groupe Agricole</b>								
Culture sans élevage	A1							
Serres commerciales	A2							
Élevage sauf ceux des classes A4 et A5	A3							
Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4							
Chenil	A5							
Exploitations forestières	A6							
<b>Le Groupe Commercial</b>								
Vente au détail, biens de consommation	C1.1							
Vente au détail, équipements	C1.2							
Produits de construction, équipements de ferme	C1.3							
Vente de gros, entrepôts	C2.1							
Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2							
Services professionnels	C3.1a							
Services personnels	C3.1b							
Services artisanaux	C3.1c							
Services aux animaux	C3.1d							
Services financiers et administratifs	C3.2							
Services commerciaux	C3.3							
Services véhicules vente – entretien de base	C3.4a							
Services entretien, reconditionnement	C3.4b							
Services récréatifs intensifs	C3.5a							
Services récréatifs extensifs	C3.5b							
Services hôteliers illimités	C3.6a							
Services hôteliers limités	C3.6b							
Services bars érotiques	C3.7							
Services funéraires	C3.8							
Services éducatifs intérieurs	C3.9							
Restauration	C4							
Vente, dégustation à même la ressource	C5							
Tout autre commerce	C6							
<b>Le Groupe Industriel</b>								
Industries légères	IN1							
Industries lourdes	IN2							
Centres de recherche ou laboratoires	IN3							
Activités para-industrielles	IN4							
Abattoirs	IN5							
Transformation première agro-alimentaire	IN6							
Transformation première produits forestiers	IN7							
Ateliers de fabrication et de réparation	IN8							
Carrières, sablières ou gravières	IN9							
Transport de marchandises et personnes	IN10							
Toute autre industrie	IN11							
<b>Le Groupe Public</b>								
Public, enseignement, culte, service gouvernemental	P1							
Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2	X	X	X	X	X	X	X
Traitement de l'eau et déchets	P3							
<b>Le Groupe Résidentiel</b>								
Habitation unifamiliale isolée	R1	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>
Habitation unifamiliale jumelée	R1/1							
Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1							
Habitation bifamiliale isolée	R2							
Habitation bifamiliale jumelée	R2/2							
Habitation trifamiliale	R3							
Habitation multifamiliale 4 log.	R4							
Habitation multifamiliale 5 log.	R5							
Habitation multifamiliale 6 à 9 log.	R6-9							
Habitation multifamiliale 10 à 19 log.	R10-19							
Habitation multifamiliale 20 log. et plus	R20+							
Maison mobile	Rmm							
Maison de chambre	Rmc							
Résidence d'hébergement	Rheb							
Chalets, maisons de villégiature	Rch							
<b>USAGES SECONDAIRES</b>								
Artisanat	Art.	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
Professionnel et personnel	Pro	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
2e logement	2e log	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
Maison mobile pour fin agricole	MMA							
Élevage d'animaux de ferme en milieu urbain		X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

Règlement numéro 262, Règlement numéro 333

GROUPE, CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES		ZONES : Résidentielles prioritaires							
USAGES PRINCIPAUX		Rp-1	Rp-2	Rp-3	Rp-4	Rp-5	Rp-6	Rp-7	Rp-8
<b>Le Groupe Agricole</b>									
Culture sans élevage	A1								
Serres commerciales	A2								
Élevage sauf ceux des classes A4 et A5	A3								
Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4								
Chenil	A5								
Exploitations forestières	A6								
<b>Le Groupe Commercial</b>									
Vente au détail, biens de consommation	C1.1								
Vente au détail, équipements	C1.2								
Produits de construction, équipements de ferme	C1.3								
Vente de gros, entrepôts	C2.1								
Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2								
Services professionnels	C3.1a								
Services personnels	C3.1b								
Services artisanaux	C3.1c								
Services aux animaux	C3.1d								
Services financiers et administratifs	C3.2								
Services commerciaux	C3.3								
Services véhicules vente – entretien de base	C3.4a								
Services entretien, reconditionnement	C3.4b								
Services récréatifs intensifs	C3.5a								
Services récréatifs extensifs	C3.5b								
Services hôteliers illimités	C3.6a								
Services hôteliers limités	C3.6b								
Services bars érotiques	C3.7								
Services funéraires	C3.8								
Services éducatifs intérieurs	C3.9								
Restauration	C4								
Vente, dégustation à même la ressource	C5								
Tout autre commerce	C6								
<b>Le Groupe Industriel</b>									
Industries légères	IN1								
Industries lourdes	IN2								
Centres de recherche ou laboratoires	IN3								
Activités para-industrielles	IN4								
Abattoirs	IN5								
Transformation première agro-alimentaire	IN6								
Transformation première produits forestiers	IN7								
Ateliers de fabrication et de réparation	IN8								
Carrières, sablières ou gravières	IN9								
Transport de marchandises et personnes	IN10								
Toute autre industrie	IN11								
<b>Le Groupe Public</b>									
Public, enseignement, culte, service gouvernemental	P1								
Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2	X	X	X	X	X	X	X	X
Traitement de l'eau et déchets	P3								
<b>Le Groupe Résidentiel</b>									
Habitation unifamiliale isolée	R1	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>	X <sup>(37) (39)</sup>
Habitation unifamiliale jumelée	R1/1			X	X	X	X	X	X
Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1					X			X
Habitation bifamiliale isolée	R2			X <sup>(37)</sup>			X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
Habitation bifamiliale jumelée	R2/2			X					X
Habitation trifamiliale	R3			X <sup>(37)</sup>				X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>
Habitation multifamiliale 4 log.	R4			X <sup>(37)</sup>					X <sup>(37)</sup>
Habitation multifamiliale 5 log.	R5								X <sup>(37)</sup>
Habitation multifamiliale 6 à 9 log.	R6-9								X <sup>(37)</sup>
Habitation multifamiliale 10 à 19 log.	R10-19								X <sup>(37)</sup>
Habitation multifamiliale 20 log. et plus	R20+								
Maison mobile	Rmm								
Maison de chambre	Rmc								
Résidence d'hébergement	Rheb								
Chalets, maisons de villégiature	Rch								
<b>USAGES SECONDAIRES</b>									
Artisanat	Art.	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>		
Professionnel et personnel	Pro	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>		X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>		
2e logement	2e log	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>	X <sup>(37)</sup>		
Maison mobile pour fin agricole	MMA								
Élevage d'animaux de ferme en milieu urbain		X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

Règlement numéro 260, Règlement numéro 262

GROUPE, CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES		ZONES : Résidentielles patrimoniales							
USAGES PRINCIPAUX		Rpa-1	Rpa-2	Rpa-3	Rpa-4	Rpa-5	Rpa-6	Rpa-7	Rpa-8
<b>Le Groupe Agricole</b>									
Culture sans élevage	A1								
Serres commerciales	A2								
Élevage sauf ceux des classes A4 et A5	A3								
Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4								
Chenil	A5								
Exploitations forestières	A6								
<b>Le Groupe Commercial</b>									
Vente au détail, biens de consommation	C1.1								
Vente au détail, équipements	C1.2								
Produits de construction, équipements de ferme	C1.3								
Vente de gros, entrepôts	C2.1								
Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2								
Services professionnels	C3.1a								
Services personnels	C3.1b								
Services artisanaux	C3.1c								
Services aux animaux	C3.1d								
Services financiers et administratifs	C3.2								
Services commerciaux	C3.3								
Services véhicules vente – entretien de base	C3.4a								
Services entretien, reconditionnement	C3.4b								
Services récréatifs intensifs	C3.5a								
Services récréatifs extensifs	C3.5b								
Services hôteliers illimités	C3.6a								
Services hôteliers limités	C3.6b								
Services bars érotiques	C3.7								
Services funéraires	C3.8								
Services éducatifs intérieurs	C3.9								
Restauration	C4								
Vente, dégustation à même la ressource	C5								
Tout autre commerce	C6								
<b>Le Groupe Industriel</b>									
Industries légères	IN1								
Industries lourdes	IN2								
Centres de recherche ou laboratoires	IN3								
Activités para-industrielles	IN4								
Abattoirs	IN5								
Transformation première agro-alimentaire	IN6								
Transformation première produits forestiers	IN7								
Ateliers de fabrication et de réparation	IN8								
Carrières, sablières ou gravières	IN9								
Transport de marchandises et personnes	IN10								
Toute autre industrie	IN11								
<b>Le Groupe Public</b>									
Public, enseignement, culte, service gouvernemental	P1						X <sup>(10)</sup>		
Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2	X	X	X	X	X	X	X	X
Traitement de l'eau et déchets	P3								
<b>Le Groupe Résidentiel</b>									
Habitation unifamiliale isolée	R1	X	X	X	X	X	X	X	X
Habitation unifamiliale jumelée	R1/1	X	X	X	X				X
Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1								
Habitation bifamiliale isolée	R2	X	X	X	X	X	X	X	X
Habitation bifamiliale jumelée	R2/2								
Habitation trifamiliale	R3	X				X	X		
Habitation multifamiliale 4 log.	R4	X					X		
Habitation multifamiliale 5 log.	R5						X		
Habitation multifamiliale 6 à 9 log.	R6-9						X		
Habitation multifamiliale 10 à 19 log.	R10-19								
Habitation multifamiliale 20 log. et plus	R20+								
Maison mobile	Rmm								
Maison de chambre	Rmc								
Résidence d'hébergement	Rheb								
Chalets, maisons de villégiature	Rch								
<b>USAGES SECONDAIRES</b>									
Artisanat	Art.	X	X	X	X			X	X
Professionnel et personnel	Pro	X	X	X	X	X		X	X
2e logement	2e log								
Maison mobile pour fin agricole	MMA								
Élevage d'animaux de ferme en milieu urbain		X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>	X <sup>(33)</sup>

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

Règlement numéro 173, Règlement numéro 262, Règlement numéro 333

GROUPE, CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES		ZONES : Agro-forestières dynamique						
USAGES PRINCIPAUX		AFD-1						
<b>Le Groupe Agricole</b>								
Culture sans élevage	A1	X						
Serres commerciales	A2	X						
Élevage sauf ceux des classes A4 et A5	A3	X						
Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4							
Chenil	A5							
Exploitations forestières	A6	X						
<b>Le Groupe Commercial</b>								
Vente au détail, biens de consommation	C1.1							
Vente au détail, équipements	C1.2							
Produits de construction, équipements de ferme	C1.3							
Vente de gros, entrepôts	C2.1							
Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2							
Services professionnels	C3.1a							
Services personnels	C3.1b							
Services artisanaux	C3.1c							
Services aux animaux	C3.1d							
Services financiers et administratifs	C3.2							
Services commerciaux	C3.3							
Services véhicules vente – entretien de base	C3.4a							
Services entretien, reconditionnement	C3.4b							
Services récréatifs intensifs	C3.5a							
Services récréatifs extensifs	C3.5b							
Services hôteliers illimités	C3.6a							
Services hôteliers limités	C3.6b	X						
Services bars érotiques	C3.7							
Services funéraires	C3.8							
Services éducatifs intérieurs	C3.9							
Restauration	C4							
Vente, dégustation à même la ressource	C5	X <sup>(2) (3)</sup>						
Tout autre commerce	C6							
<b>Le Groupe Industriel</b>								
Industries légères	IN1							
Industries lourdes	IN2							
Centres de recherche ou laboratoires	IN3							
Activités para-industrielles	IN4							
Abattoirs	IN5							
Transformation première agro-alimentaire	IN6							
Transformation première produits forestiers	IN7							
Ateliers de fabrication et de réparation	IN8							
Carrières, sablières ou gravières	IN9	X						
Transport de marchandises et personnes	IN10							
Toute autre industrie	IN11							
<b>Le Groupe Public</b>								
Public, enseignement, culte, service gouvernemental	P1							
Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2	X						
Traitement de l'eau et déchets	P3							
<b>Le Groupe Résidentiel</b>								
Habitation unifamiliale isolée	R1	X <sup>(37)</sup>						
Habitation unifamiliale jumelée	R1/1							
Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1							
Habitation bifamiliale isolée	R2							
Habitation bifamiliale jumelée	R2/2							
Habitation trifamiliale	R3							
Habitation multifamiliale 4 log.	R4							
Habitation multifamiliale 5 log.	R5							
Habitation multifamiliale 6 à 9 log.	R6-9							
Habitation multifamiliale 10 à 19 log.	R10-19							
Habitation multifamiliale 20 log. et plus	R20+							
Maison mobile	Rmm							
Maison de chambre	Rmc							
Résidence d'hébergement	Rheb							
Chalets, maisons de villégiature	Rch	X <sup>(21) (38)</sup>						
<b>USAGES SECONDAIRES</b>								
Artisanat	Art.							
Professionnel et personnel	Pro							
2e logement	2e log							
Maison mobile pour fin agricole	MMA	X						
Élevage d'animaux de ferme en milieu urbain								



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

Règlement numéro 262, Règlement numéro 333

GROUPE, CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES		ZONES : îlot résidentiel déstructuré							
USAGES PRINCIPAUX		IRd-1							
<b>Le Groupe Agricole</b>									
Culture sans élevage	A1	X							
Serres commerciales	A2	X							
Élevage sauf ceux des classes A4 et A5	A3	X							
Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4								
Chenil	A5								
Exploitations forestières	A6	X							
<b>Le Groupe Commercial</b>									
Vente au détail, biens de consommation	C1.1								
Vente au détail, équipements	C1.2								
Produits de construction, équipements de ferme	C1.3								
Vente de gros, entrepôts	C2.1								
Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2								
Services professionnels	C3.1a								
Services personnels	C3.1b								
Services artisanaux	C3.1c								
Services aux animaux	C3.1d								
Services financiers et administratifs	C3.2								
Services commerciaux	C3.3								
Services véhicules vente – entretien de base	C3.4a								
Services entretien, reconditionnement	C3.4b								
Services récréatifs intensifs	C3.5a								
Services récréatifs extensifs	C3.5b								
Services hôteliers illimités	C3.6a								
Services hôteliers limités	C3.6b	X							
Services bars érotiques	C3.7								
Services funéraires	C3.8								
Services éducatifs intérieurs	C3.9								
Restauration	C4								
Vente, dégustation à même la ressource	C5	X <sup>(2) (3)</sup>							
Tout autre commerce	C6								
<b>Le Groupe Industriel</b>									
Industries légères	IN1								
Industries lourdes	IN2								
Centres de recherche ou laboratoires	IN3								
Activités para-industrielles	IN4								
Abattoirs	IN5								
Transformation première agro-alimentaire	IN6								
Transformation première produits forestiers	IN7								
Ateliers de fabrication et de réparation	IN8								
Carrières, sablières ou gravières	IN9	X							
Transport de marchandises et personnes	IN10								
Toute autre industrie	IN11								
<b>Le Groupe Public</b>									
Public, enseignement, culte, service gouvernemental	P1								
Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2	X							
Traitement de l'eau et déchets	P3								
<b>Le Groupe Résidentiel</b>									
Habitation unifamiliale isolée	R1	X <sup>(21) (22) (37)</sup>							
Habitation unifamiliale jumelée	R1/1								
Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1								
Habitation bifamiliale isolée	R2								
Habitation bifamiliale jumelée	R2/2								
Habitation trifamiliale	R3								
Habitation multifamiliale 4 log.	R4								
Habitation multifamiliale 5 log.	R5								
Habitation multifamiliale 6 à 9 log.	R6-9								
Habitation multifamiliale 10 à 19 log.	R10-19								
Habitation multifamiliale 20 log. et plus	R20+								
Maison mobile	Rmm								
Maison de chambre	Rmc								
Résidence d'hébergement	Rheb								
Chalets, maisons de villégiature	Rch	X <sup>(21) (22) (38)</sup>							
<b>USAGES SECONDAIRES</b>									
Artisanat	Art.								
Professionnel et personnel	Pro								
2e logement	2e log								
Maison mobile pour fin agricole	MMA	X							
Élevage d'animaux de ferme en milieu urbain									

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

Règlement numéro 227, Règlement numéro 246, Règlement numéro 262, Règlement numéro 264, Règlement numéro 266, Règlement numéro 333

GROUPE, CLASSES ET SOUS-CLASSES D'USAGES		ZONES : Industrielles							
USAGES PRINCIPAUX		CI-1	CI-2	I-8	I-9	I-10	C-9		
<b>Le Groupe Agricole</b>									
Culture sans élevage	A1								
Serres commerciales	A2								
Élevage sauf ceux des classes A4 et A5	A3								
Porcherie, poulailler, animaux à fourrure	A4								
Chenil	A5								
Exploitations forestières	A6								
<b>Le Groupe Commercial</b>									
Vente au détail, biens de consommation	C1.1						X		
Vente au détail, équipements	C1.2						X		
Produits de construction, équipements de ferme	C1.3	X	X		X	X	X <sup>(31)</sup>		
Vente de gros, entrepôts	C2.1	X	X		X	X	X <sup>(36)</sup>		
Vente de gros, dépôts extérieurs	C2.2	X	X		X	X			
Services professionnels	C3.1a	X	X	X		X	X		
Services personnels	C3.1b						X		
Services artisanaux	C3.1c						X		
Services aux animaux	C3.1d						X		
Services financiers et administratifs	C3.2						X		
Services commerciaux	C3.3				X	X	X		
Services véhicules vente – entretien de base	C3.4a								
Services entretien, reconditionnement	C3.4b								
Services récréatifs intensifs	C3.5a								
Services récréatifs extensifs	C3.5b								
Services hôteliers illimités	C3.6a						X		
Services hôteliers limités	C3.6b								
Services bars érotiques	C3.7	X <sup>(14)</sup>							
Services funéraires	C3.8						X		
Services éducatifs intérieurs	C3.9						X		
Restauration	C4						X <sup>(28)</sup>		
Vente, dégustation à même la ressource	C5								
Tout autre commerce	C6			X					
<b>Le Groupe Industriel</b>									
Industries légères	IN1	X	X	X	X	X			
Industries lourdes	IN2	X	X	X	X	X			
Centres de recherche ou laboratoires	IN3	X	X	X	X	X			
Activités para-industrielles	IN4	X	X	X	X	X			
Abattoirs	IN5			X	X				
Transformation première agro-alimentaire	IN6			X	X	X			
Transformation première produits forestiers	IN7			X	X	X			
Ateliers de fabrication et de réparation	IN8			X	X	X			
Carrières, sablières ou gravières	IN9				X				
Transport de marchandises et personnes	IN10			X		X			
Toute autre industrie	IN11	X <sup>(20) (26)</sup>	X <sup>(20) (26)</sup>	X <sup>(26)</sup>	X <sup>(25)</sup>	X <sup>(25)</sup>			
<b>Le Groupe Public</b>									
Public, enseignement, culte, service gouvernemental	P1								
Parc, terrain de jeux, espace vert, plan d'eau	P2				X	X	X		
Traitement de l'eau et déchets	P3				X <sup>(8)</sup>	X <sup>(8)</sup>			
<b>Le Groupe Résidentiel</b>									
Habitation unifamiliale isolée	R1						X <sup>(29)</sup>		
Habitation unifamiliale jumelée	R1/1								
Habitation unifamiliale en rangée	R1/1/1/1								
Habitation bifamiliale isolée	R2						X <sup>(29)</sup>		
Habitation bifamiliale jumelée	R2/2								
Habitation trifamiliale	R3						X <sup>(29)</sup>		
Habitation multifamiliale 4 log.	R4						X <sup>(29)</sup>		
Habitation multifamiliale 5 log.	R5								
Habitation multifamiliale 6 à 9 log.	R6-9								
Habitation multifamiliale 10 à 19 log.	R10-19								
Habitation multifamiliale 20 log. et plus	R20+								
Maison mobile	Rmm								
Maison de chambre	Rmc								
Résidence d'hébergement	Rheb								
Chalets, maisons de villégiature	Rch								
<b>USAGES SECONDAIRES</b>									
Artisanat	Art.						X		
Professionnel et personnel	Pro						X		
2e logement	2e log						X		
Maison mobile pour fin agricole	MMa								
Élevage d'animaux de ferme en milieu urbain									

## NOTES

1. Sauf auberge;
2. Table champêtre seulement;
3. Cabane à sucre commerciale complémentaire et intégré à une exploitation acéricole;
4. Permis uniquement pour l'extraction du sable, du gravier et de la pierre à construire sur les terres privées où ces substances appartiennent au propriétaire du sol, alors que pour les autres substances, c'est la *Loi sur les mines* qui s'applique, aux fins d'une mise en valeur agricole ou forestière, aux conditions suivantes :
  - a. La couche de sol arable doit être prélevée et entassée sur le pourtour du site d'extraction ;
  - b. La superficie ouverte de la sablière ou de la gravière doit être limitée à un hectare en tout temps, pour assurer le réaménagement progressif des lieux ;
  - c. À la fin des travaux d'extraction de sable ou de gravier, le site doit être nivelé, le sol arable préalablement entassé doit être épandu uniformément, et le site doit être mis en valeur pour l'agriculture ou la foresterie.
5. Descente de mise à l'eau seulement ;
6. Sauf un terrain de golf et un centre d'équitation ;
7. Terrain de camping seulement ;
8. Sauf site d'enfouissement sanitaire et dépôts de matériaux secs ;
9. À l'étage seulement ;
10. Église seulement ;
11. Dépanneur seulement ;
12. Maximum 8 logements ;
13. Station-service et poste d'essence seulement ;
14. Un (1) seul établissement de cette classe dans cette zone;
15. À l'exception de la gare intermodale ;
16. Auberge ou gîte du passant seulement ;
17. Auberge seulement ;
18. Les établissements de type encan seulement ;  
(*Règlement numéro 123*)
19. Un maximum de 11 logements ;  
(*Règlement numéro 123*)
20. Établissement ne produisent aucun entreposage extérieur, l'intensité de bruit ne doit pas être supérieure à l'intensité moyenne du bruit normal de la rue et de la circulation aux limites du terrain, aucune émission de fumée, de lumière, de poussière ou d'odeur.
21. Dans Les lots ou parties du lot soumis à la LPTAA et situés dans les zones AFD, AF, ou A, en partie ou en totalité, aucun permis de construction pour résidence ne peut être émis sauf:
  - 1) Pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec permettant la construction ou la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31.1,40 et 105 de la LPTAA;
  - 2) Pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec permettant la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31, 101 et 103 de la LPTAA ainsi que la reconstruction d'une résidence bénéficiant de la prescription de conformité de l'article 100.1 de la LPTAA et reconnue par la Commission;
  - 3) Pour donner suite à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ou du Tribunal administratif du Québec à la suite d'une demande produite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant la date de décision rendue le 2 décembre 2009;
  - 4) Pour donner suite à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec rendue après le 2 décembre 2009 pour les îlots déstructurés et les unités foncières situés dans les zones agro-forestières qui, au 26 novembre 2008, sont de 10 hectares, vacantes et qui respectent l'ensemble des termes et conditions prévues dans la décision (360623) ainsi que le règlement de zonage et le règlement de lotissement;
  - 5) Pour donner suite à des demandes recevables à la CPTAQ pour des fins résidentielles, à savoir:
    - a) Pour déplacer, sur la même unité foncière, une résidence autorisée par la Commission ou bénéficiant des droits acquis des articles 101, 103 et 105 ou du droit de l'article 31 de la LPTAA, mais à l'extérieur de la superficie bénéficiant de ces droits;
    - b) Pour permettre la conversion à des fins résidentielles d'une parcelle de terrain bénéficiant de droits acquis commerciaux, institutionnels et industriels en vertu des articles 101 et 103 de la LPTAA;

(*Règlement numéro 202*)

22. Les dispositions prévues au règlement de zonage et de lotissement concernant les îlots déstructurés s'appliquent.  
(Règlement numéro 202)
23. Pour donner suite à 3 types de demandes toujours recevables à la CPTAQ pour des fins résidentielles, à savoir :
  - a) Pour déplacer, sur la même unité foncière, une résidence autorisée par la Commission ou bénéficiant des droits acquis des articles nos. 101, 103 et 105 ou du droit de l'article 31 de la LPTAA, mais à l'extérieur de la superficie bénéficiant de ces droits;
  - b) Pour permettre la conversion à des fins résidentielles d'une parcelle de terrain bénéficiant de droits acquis commerciaux, institutionnels et industriels en vertu des articles 101 et 103 de la LPTAA;
  - c) Pour permettre la construction d'une résidence sur une unité foncière de 10 hectares et plus devenue vacante après le 26 novembre 2008, située dans les zones agro-forestières et lorsque des activités agricoles substantielles sont déjà mises en place, et ayant reçu l'appui de la MRC et de l'UPA;
  - 6) Pour les dispositions prévues au règlement de zonage concernant les îlots déstructurés.
24. Un seul usage est permis dans la zone et il est considéré comme un usage conditionnel soumis au règlement des usages conditionnels. Non applicable aux propriétés ayant un front sur la rue Principale Nord ou sur la rue du Collège Nord.  
(Règlement numéro 204, Règlement numéro 237)
25. La production de marijuana à des fins médicales est soumise à l'article 34 du présent règlement.  
(Règlement numéro 204)
26. L'usage « production de marijuana à des fins médicales » n'est pas autorisé dans cette zone.  
(Règlement numéro 204)
27. Il est prohibé d'avoir un logement au rez-de-chaussée. Le rez-de-chaussée (r-d-c) est destiné entièrement et exclusivement à un usage commercial  
(Règlement numéro 333)
28. Il est permis uniquement sur les lots ayant front sur la rue Craig et ce, sur une longueur de 130m à partir de l'intersection de la rue Craig et de la route 116 sur le long de la rue Craig.  
(Règlement numéro 227)
29. Aucun usage résidentiel n'est permis sur les lots ayant front sur la rue Craig et ce, sur une longueur de 130 mètres mesurée à partir de l'intersection de la rue Craig et de la route 116 sur le long de la rue Craig.  
(Règlement numéro 227)
30. Il est permis uniquement l'entreposage de biens domestiques et emmagasinage de biens domestiques, un seul usage de ce type est permis dans cette zone.  
(Règlement numéro 227)
31. Les usages relatifs à la vente, entretien et entreposage d'équipements de ferme n'est pas permis dans la zone.  
(Règlement numéro 227)
32. Il est permis uniquement l'entreposage de biens domestiques à l'intérieur d'un bâtiment à usage commercial d'une superficie minimale de 270 m<sup>2</sup>.  
(Règlement numéro 245)
33. Voir les articles 102.2, 117.1, 70 et 71.  
(Règlement numéro 262)
34. Parmi ce groupe d'usage, seuls les restaurants sont permis.  
(Règlement numéro 278)
35. Parmi ce groupe d'usage, seuls les gîtes du passant ou gîtes touristiques (maximum 5 chambres) sont permis.  
(Règlement numéro 278)
36. Il est permis uniquement l'usage conditionnel « entreposage de biens domestiques à l'intérieur d'un bâtiment ».  
(Règlement numéro 264)
37. Usage également permis sous condition dans le cadre d'un projet intégré. (Voir chapitre IX du présent règlement).  
(Règlement numéro 333)
38. Minimaisons à des fins touristiques et d'hébergement à court terme (moins de 31 jours consécutifs) autorisé sous condition dans le cadre d'un projet intégré. (Voir article (151) du présent règlement.  
(Règlement numéro 333)
39. Minimaisons intergénérationnel autorisé sous condition dans le cadre d'un projet intégré. (Voir article 151.1) du présent règlement.  
(Règlement numéro 333)